

NOTE D'INFORMATION DDETSPP INFLUENZA AVIAIRE 04/04/2022

La suspicion du foyer IAHP de NOAILLES est confirmée par le laboratoire de référence. L'abattage préventif a été réalisé hier après-midi de 15h à 17h. Cela constitue le 1er foyer en Corrèze.

En conséquence, une zone de *protection et de surveillance* sont définies ce jour.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral (Zone de Protection et Zone de Surveillance).

*** Zone de Protection Corrézienne :**

- 5 communes : *JUGEALS-NAZARETH – CHASTEAX - BRIVE-LA-GAILLARDE – NESPOULS - NOAILLES*

- 5 ateliers de volailles sur un seul élevage (poulets en bâtiment fermés) en bordure extérieure de la ZP.

*** Zone de Surveillance Corrézienne:**

- 24 communes : *SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE - CHASTEAX – COSNAC – LIGNEYRAC - CHARTRIER-FERRIERE - BRIVE-LA-GAILLARDE – NOAILHAC - NESPOULS – LARCHE - JUGEALS-NAZARETH – DAMPNIAT – ESTIVALS – MALEMORT - SAINT-CERNIN-DE-LARCHE – SAILLAC – USSAC – NOAILLES - COLLONGES-LA-ROUGE – VARETZ – TURENNE – LANTEUIL- LISSAC-SUR-COUZE - SAINT-VIANCE - LA CHAPELLE-AUX-BROCS*

- 9 élevages pour 18 ateliers (7 de volailles et 11 palmipèdes).

***En outre :**

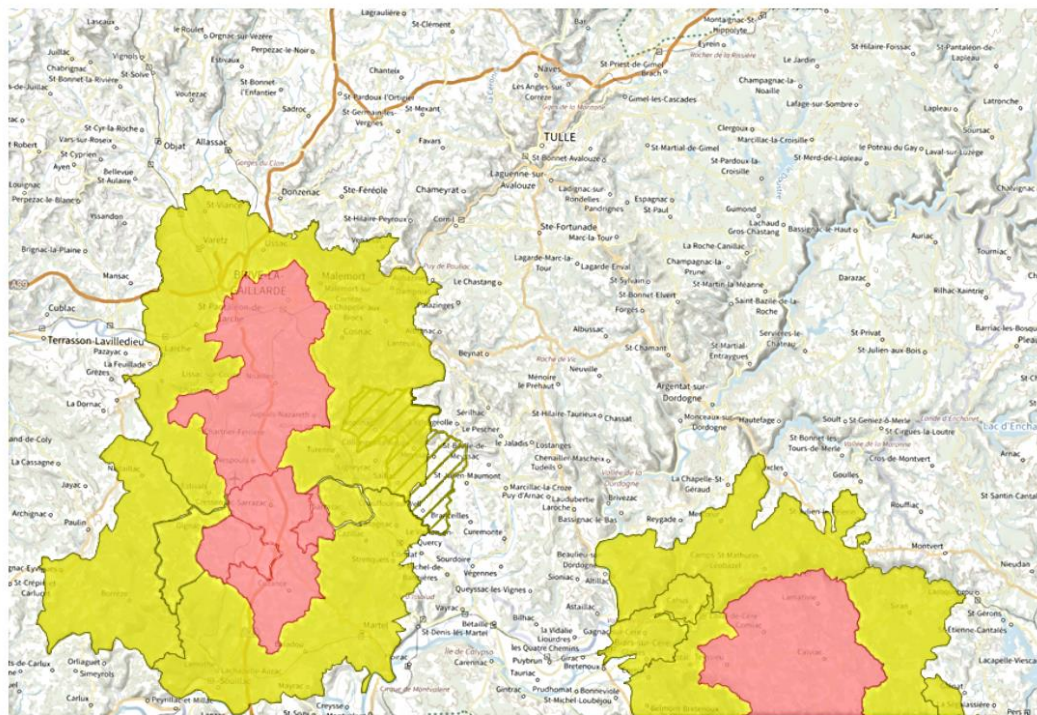
- Un lien épidémiologique a été expertisé avec résultats favorables aujourd'hui (commune de Chamberet)
- Aucune nouvelle suspicion à ce stade.



WMS-Raster-Geoportail - Plan IGN

Proposition ZRT, ZAP, ZCT, ZS, et ZP

-  ZRT
 -  ZAP
 -  ZCT
 -  ZS
 -  ZP
- ZS validées
-  ZS validées
- ZP validées
-  ZP validées



Copyright : - GIP ATORH